

**Le 28 mai 2015**

[Traduction]

## **Personnes âgées**

**M. Fitch** : Aujourd'hui, Fred Hazel a publié les propos suivants dans les médias :

*Depuis son élection, le gouvernement libéral du Nouveau-Brunswick a présenté une série de politiques en apparence ponctuelles qui déconcertent le public [...] nous avons appris qu'il avait en fait dépensé 30 000 \$ de l'argent des contribuables pour des annonces apportant des précisions sur les services en foyers de soins, mais des incertitudes demeurent. [Traduction.]*

Nous savons que d'importantes manifestations auront lieu cet après-midi devant l'Assemblée législative. Il semble qu'il y a eu un nombre record de manifestations devant l'Assemblée législative et dans les tribunes pour un gouvernement qui en est à son premier mandat. La manifestation d'aujourd'hui sera peut-être aussi importante que la manifestation au sujet d'Énergie NB qui a eu lieu lorsque le dernier premier ministre libéral a tenté de vendre Énergie NB à Hydro-Québec. Les gens ont dit non.

Je vais donner au premier ministre une petite occasion de préserver une partie de sa crédibilité. Sortira-t-il pour parler aux gens qui viendront cet après-midi devant l'Assemblée législative afin de reconnaître devant eux que certaines de ses politiques ponctuelles leur nuisent considérablement?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Notre gouvernement sera certainement prêt à rencontrer les gens. Si des personnes viennent à l'Assemblée législative aujourd'hui pour participer à une manifestation, ce sera bien sûr une occasion pour notre gouvernement de les rencontrer et de les écouter pour comprendre leurs préoccupations. Nous pourrons aussi leur expliquer pourquoi nous prenons ces décisions.

[Traduction]

Je veux indiquer très clairement que les décisions que nous devons prendre en tant que province ne sont pas faciles. Il aurait été facile d'arriver au pouvoir et de maintenir simplement le statu quo, mais cela ne nous conduira pas au Nouveau-Brunswick auquel nous aspirons tous, à savoir une province qui soit le meilleur endroit où élever une famille et une province qui offre des perspectives à toutes les familles.



[Original]

Nous voulons aussi avoir une province qui a redressé ses finances, ce qui lui permettra de financer pendant de nombreuses décennies des programmes sociaux de haute qualité, comme notre système de soins de santé ou notre système d'éducation, et d'offrir des services de soutien aux jeunes, aux personnes vulnérables, aux personnes âgées et à tous les gens qui ont besoin d'aide.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

**M. Fitch** : Encore une fois, je donne un conseil au premier ministre à nos risques et périls et à ceux du Nouveau-Brunswick, car, si je laissais faire le gouvernement actuel, il courrait à sa perte. Ce dernier serait défait après un seul mandat, et nous repasserions du côté du gouvernement et commencerions à prendre les bonnes décisions pour les gens de la province.

Je mets la députée de Baie-de-Miramichi—Neguac au défi de sortir sur la pelouse de l'Assemblée législative et de lire sa déclaration avec l'élan dont elle a fait preuve aujourd'hui. Je dirais qu'elle n'y arrivera probablement pas, qu'elle sera huée et sera exclue de la manifestation.

Monsieur le premier ministre, voici comment vous pouvez restaurer votre crédibilité, sauver votre gouvernement et éviter que les gens du Nouveau-Brunswick soient très inquiets en raison de vos politiques ponctuelles et irréflechies. Sortirez-vous pour vous excuser aujourd'hui auprès des personnes âgées et leur dire que vous annulerez la ponction des actifs — qui ne représente que 1,6 million de dollars cette année — afin qu'elles soient rassurées que leurs actifs soient protégés et que le gouvernement serve réellement au mieux leurs intérêts?

**L'hon. M. Gallant** : Les personnes âgées de notre province peuvent être rassurées, car nous ferons des choix difficiles de la façon la plus équitable et la plus progressive qui soit. Je dirais que la seule raison pour laquelle bon nombre de personnes âgées étaient préoccupées, certaines l'étant peut-être encore, c'est que les gens de l'opposition tentent de semer la peur.

Nous avons une politique progressive. Il s'agit d'une politique qui vise à demander aux personnes qui en ont un peu plus les moyens de payer un peu plus, mais aussi à mettre plus d'argent dans les poches des personnes qui en ont besoin. Le chef de l'opposition ne l'a toujours pas reconnu. Les couples dont les revenus sont de 60 000 \$ ou moins par année disposeront de plus d'argent. Le chef de l'opposition n'a même pas encore admis ou reconnu qu'il s'agissait d'un aspect de la politique. Lorsqu'il l'aura fait, je lui demanderais : S'oppose-t-il à l'aspect en question? Est-il contre le fait de fournir aux personnes qui ont besoin d'un peu plus d'argent le soutien dont elles ont besoin? Nous n'y sommes certainement pas opposés. Nous prendrons des mesures progressives et nous accomplirons le travail nécessaire.

**M. Fitch** : Là encore, le premier ministre ne semble pas avoir de réponses aux questions aujourd'hui puisqu'il en pose à son tour.



Voici ce que Norbert Cunningham a écrit aujourd'hui au sujet du commentaire du premier ministre publié mardi : Il ne s'agit là que du plus récent exemple d'une série d'exercices insipides, creux et triomphalistes auxquels s'adonne le gouvernement ces dernières semaines ; le tout est si lamentable et inconsistant que c'en est gênant, ou ce devrait l'être. Voilà ce que Norbert Cunningham a écrit aujourd'hui dans un article du *Times & Transcript*.

Encore une fois, le premier ministre reçoit l'information. Il obtient une évaluation de son rendement. Il a aujourd'hui la possibilité de renverser la situation. Il pourrait faire partie des lauréats des « prix du renversement de situation » s'il sortait aujourd'hui pour présenter des excuses aux personnes âgées, leur dire que le gouvernement réexaminerait d'emblée la politique et mènerait les consultations qu'il devait mener et, encore une fois, leur dire qu'il s'agit d'une occasion de renverser la situation. Le premier ministre sortira-t-il pour le faire savoir aux gens? C'est ce que ces derniers veulent entendre.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Les parlementaires du côté du gouvernement seront très heureux d'aller parler aux gens du Nouveau-Brunswick, pour leur expliquer notre position et nos décisions, ainsi que les principes qui les guident, et bien sûr pour écouter leurs préoccupations, leurs questions et leurs suggestions.

[Traduction]

Étant donné que le député prend le temps de lire des chroniqueurs, de lire des personnes qui, de toute évidence, ont des opinions très arrêtées, je vais prendre le temps de lire quelque chose qui me semble tout aussi crédible. Il s'agit d'un communiqué du Conference Board du Canada. Il a été publié aujourd'hui. Je cite : L'économie du Nouveau-Brunswick commence à aller mieux. Voici une autre citation : Selon les prévisions, le PIB réel progressera globalement de 2,3 % cette année et de 2,6 % en 2016. Nous nous concentrons sur la croissance de l'économie et la création d'emplois, et nous réussirons à assainir nos finances en élaborant des politiques progressives. L'opposition ne comprend tout simplement pas comment nous pouvons réussir à tous les égards.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

**M. Fitch** : L'avenir est prometteur parce que chaque jour nous rapproche de la prise du pouvoir. Voilà ce qui rend l'avenir prometteur. Merci beaucoup.

Je dirais au premier ministre de lire tous les rapports et de ne pas être si sélectif. Denis Robichaud de la FCEI a dit que la tendance qui était à la hausse en décembre, lorsque le premier ministre suscitait tant d'espoirs, est en constante baisse depuis des mois et est passée de 65 à 58. Le premier ministre devrait aussi jeter un coup d'oeil au site Web de la fédération et à Radio-Canada, qui parle d'une baisse marquée du PIB et de la croissance ici au Nouveau-Brunswick.

Les gens de la province ont beaucoup de questions à poser au premier ministre. Celui-ci ne fait



rien pour arranger la situation, mais, encore une fois, nous continuerons de maintenir une certaine pression sur le premier ministre et le gouvernement. Le premier ministre sortira-t-il aujourd'hui pour dire aux gens ce qu'ils veulent entendre, soit qu'il congédiera la ministre du Développement social et qu'il reviendra aux principes fondamentaux?

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Nos ministres travaillent très fort, y compris la ministre du Développement social. Ce n'est évidemment pas facile de demander aux gens du Nouveau-Brunswick de payer un peu plus ou de recevoir un peu moins, mais, encore là, nous faisons ces changements de façon progressive.

[Traduction]

Il est aussi question des décisions prises par la ministre du Développement social et l'ensemble de notre équipe, et nous continuerons de mettre en oeuvre des politiques progressives dans l'avenir.

Toutefois, pour revenir sur l'argument du chef de l'opposition, il ne correspond pas à ce que dit le Conference Board du Canada. Les gens de l'organisme ne disent pas que l'économie du Nouveau-Brunswick commence à aller mieux parce que les Conservateurs seront au pouvoir. Ce n'est pas ce qu'ils disent. En revanche, ce qu'ils disent, c'est que l'économie du Nouveau-Brunswick se porte mieux grâce à nos politiques.

Pendant le mandat du gouvernement précédent, au sein duquel le député d'en face était ministre, nous avons connu en fait une contraction du PIB. Depuis que nous sommes au pouvoir, nous prévoyons une hausse du PIB réel de 2,3 % et de 2,6 % au cours des deux prochaines années. Voilà des résultats concrets. C'est la priorité des gens du Nouveau-Brunswick, et c'est aussi la nôtre.

## Santé mentale

**M<sup>me</sup> Dubé** : Hier, le rapport de coroner sur le décès de Serena Perry préconisait l'adoption de mesures législatives sur l'ordonnance de traitement en milieu communautaire. Le président de l'Association des psychiatres du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement de donner suite à son engagement électoral visant à autoriser le recours aux ordonnances de traitement en milieu communautaire. Un tel programme permettrait de traiter les personnes atteintes de troubles de santé mentale hors du milieu hospitalier. Le jury constitué pour l'enquête du coroner a recommandé que la mesure législative relative à l'OTMC soit appelée *Loi de Serena*. Le ministre informera-t-il la Chambre des progrès réalisés à l'égard de la promesse électorale en question?

**L'hon. M. Boudreau** : La députée d'en face sait ou, tout au moins, devrait savoir, si elle a pris le temps de lire notre plateforme, que nous nous sommes engagés à autoriser le recours aux



ordonnances de traitement en milieu communautaire. Nous n'en sommes même pas encore à la fin de la première année de notre mandat de quatre ans. Cela dit, évidemment, des mesures n'ont pas encore été prises à l'égard de tous les engagements électoraux. Nous examinerons certainement l'engagement en question en veillant à ce que des consultations appropriées soient menées avec les différentes parties prenantes concernées. Toutefois, il s'agit d'un engagement de notre gouvernement et d'un engagement que nous comptons bien respecter.

**M<sup>me</sup> Dubé** : Nous comprenons l'ampleur des consultations et de la planification qu'il faudra pour que le programme de traitement en milieu communautaire soit efficace et viable. Nous comprenons qu'il faudra de nombreuses communications d'experts en la matière. Nous comprenons aussi que des programmes de traitement en milieu communautaire ayant connu de bons résultats dans d'autres provinces peuvent être examinés pour en déterminer les pratiques exemplaires. Nous comprenons aussi qu'un projet de ce genre requiert une personne pour en prendre la direction. Le ministre peut-il dire à la Chambre si une équipe a été constituée pour entamer le travail à cet égard et si un chef d'équipe a été nommé au sein du ministère?

[Original]

**L'hon. M. Boudreau** : La semaine dernière, dans le cadre de la révision stratégique des programmes, nous avons tenu une séance de deux jours à laquelle ont participé des intervenants d'un peu partout dans la province, et j'aimerais souligner que cette question a justement été soulevée sous le volet de la santé. Si la députée de l'opposition avait pris la peine de participer à ce forum de la révision stratégique des programmes, au lieu d'en faire une moquerie comme le font depuis le début les parlementaires du côté de l'opposition, elle aurait constaté que c'est un sujet qui intéresse beaucoup d'intervenants.

Le sujet dont parle la députée nous intéresse, et nous nous sommes engagés à l'égard de cette initiative ; nous allons donc entreprendre le travail dans ce dossier. Comme je l'ai déjà dit, il y a 24 engagements dans notre plateforme électorale qui sont ma responsabilité, en tant que ministre de la Santé. Ces dossiers progressent tous à différents rythmes, mais nous allons certainement tenir notre promesse.

**M<sup>me</sup> Dubé** : Si j'avais reçu une invitation, j'aurais probablement participé à la séance en question, car c'est quand même un dossier extrêmement sensible et important, et nous devons nous assurer que ce genre d'événement ne se produise pas dans nos institutions et dans nos édifices gouvernementaux.

Nous avons vu, à la Chambre, dernièrement, que le gouvernement a abrogé la loi qui demandait aux partis politiques de déterminer le coût de leurs promesses électorales. J'aimerais demander au ministre actuel quel est le coût qui avait été prévu pour la mise en place de telles mesures.

[Traduction]

**L'hon. M. Boudreau** : Je ne laisserai pas la députée s'en tirer si facilement en ce qui concerne son



préambule. Nous parlons de la révision stratégique des programmes depuis huit mois. Le fait que nous avons tenu un forum de deux jours est très bien connu, très bien établi et très bien consigné. Le député du côté de l'opposition, le député de Fredericton-Sud, était présent et y a participé. Les gens d'en face font semblant qu'ils n'étaient pas au courant de la tenue du forum, ce qui est inexact.

Les gens d'en face ont choisi de tourner en dérision les consultations que nous menons auprès du public. Nous avons fait participer le public à toutes les étapes de notre révision stratégique des programmes. Nous voulons que les gens du Nouveau-Brunswick nous disent quelles sont leurs priorités, pour nous aider à équilibrer les comptes afin que nous puissions continuer à concentrer nos efforts sur nos trois priorités en tant que gouvernement, à savoir la création d'emplois et le développement économique, l'assainissement des finances et la prestation de bons programmes et services aux familles. Malheureusement, les gens de l'opposition ont choisi de ne pas participer à l'initiative en question.

**Le président :** Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

## Politique énergétique

**M. Stewart :** Nous sommes contents de constater que le gouvernement commence à parler d'énergie renouvelable en présentant le projet de loi 42, car la discussion devrait finir par mener à des détails concernant la production d'électricité à petite échelle dans notre province. Bien sûr, comme pour tout ce que le gouvernement actuel annonce, les détails seront communiqués plus tard, c'est-à-dire une fois que le gouvernement aura fini par les déterminer en établissant les règlements.

Comme c'est toujours le cas chez le ministre, notre préoccupation sera de savoir à quel point il s'ingérera dans le mandat du gouvernement actuel. Tout au long du processus, nous avons été témoins de multiples cas où ce ministre avait recommencé à agir comme il le faisait à l'époque où il travaillait au dossier Atcon et a annulé des décisions concernant la gestion d'Énergie NB ou a fait fi de conseils d'experts. Voici ma question : Les règlements préciseront-ils clairement qu'Énergie NB aura le plein contrôle du processus de demande de propositions et que le ministre ou le Cabinet ne joueront absolument aucun rôle dans le processus de demande de propositions pour la production d'électricité à petite échelle?

**L'hon. M. Arseneault :** Je vous remercie de la question. Ce matin, j'ai écouté la déclaration de député au sujet de la mesure législative en question. Hier, j'ai écouté tous les parlementaires à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi. Il est assez consternant que ce projet de loi soit torpillé. Pourquoi, chaque fois que nous parlons — nous parlons ici d'un projet d'énergie renouvelable à petite échelle — d'un projet communautaire initié par un organisme sans but lucratif ou un groupe des Premières Nations... Chaque fois que nous parlons des gens ordinaires, l'opposition continue de formuler des critiques à cet égard. Lorsque nous envisageons d'imposer les personnes les plus nanties du Nouveau-Brunswick, qui les protège? Seulement les Progressistes-Conservateurs. Lorsque nous demandons aux personnes âgées de payer un peu plus





pour que notre système de foyers de soins soit plus viable, qui s'en prend à ces personnes? Les Progressistes-Conservateurs. En ce qui concerne l'augmentation du salaire minimum, qui a voté contre la mesure? Ce sont les Progressistes-Conservateurs. Chaque fois que nous nous portons à la défense des gens ordinaires, c'est toujours l'opposition progressiste-conservatrice...

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**M. Stewart** : Aucune réponse. Voilà qui signifie que le ministre va effectivement s'ingérer dans le processus et faire en sorte que les amis libéraux soient les principaux bénéficiaires du programme. Bien sûr, le ministre est bien connu pour son penchant pour le gaspillage de l'argent des contribuables. Deux de ses projets, soit Atcon et Blue Note, à eux seuls, ont coûté aux contribuables du Nouveau-Brunswick près de 100 millions de dollars, c'est-à-dire que ces fonds ont été fournis à des compagnies en difficulté quelques mois à peine avant qu'elles fassent faillite. Il s'agit évidemment d'un bilan qui exige que ce ministre fasse l'objet d'une supervision appropriée. Des règlements peuvent permettre une telle supervision.

Nous savons tous que le prix de l'énergie renouvelable est généralement plus élevé sur le marché. Par conséquent, la clientèle d'Énergie NB constitue la source de la subvention accordée aux promoteurs de l'énergie renouvelable. La pire mesure que peut prendre un gouvernement, c'est de fournir aux promoteurs ou à leurs partenaires locaux une aide additionnelle sous forme de subventions et de prêts accordés aux investisseurs en question en utilisant l'argent des contribuables, car cela oblige la clientèle à subventionner le projet deux fois. Les règlements préciseront-ils clairement que, dans le cadre du programme, aucun projet ne pourra obtenir l'aide financière de la province du Nouveau-Brunswick ou de tout organisme de développement économique?

**L'hon. M. Arseneault** : Le député d'en face veut parler de gaspillage d'argent des contribuables. Nous pouvons parler du dépassement de coûts en ce qui concerne la centrale de Point Lepreau qui s'est élevé à 1 milliard de dollars parce que les gens d'en face avaient oublié de contracter l'assurance appropriée. Ils ont décidé de convertir Coleson Cove au coût de plus de 750 millions de dollars, ce qui constituait un gaspillage de l'argent des contribuables. Ils ont acheté le vieux pont rouillé du port de Saint John, dont les coûts à venir s'élevaient à plus de 150 millions de dollars, car ils voulaient aider leurs amis politiques. Voilà qui constituait un gaspillage de l'argent des contribuables. Je peux vous dire où il y a le plus de gaspillage : c'est dans toute l'opposition progressiste-conservatrice.

En ce qui concerne le projet de loi en question, nous entretenons une excellente relation de travail avec les représentants d'Énergie NB. Énergie NB s'occupe du processus de demande de propositions lié à l'acceptation des projets, et elle a l'entière responsabilité de décider quels projets de production d'énergie renouvelable à petite échelle iront de l'avant.

**M. Stewart** : Les insultes personnelles sont très troublantes. Encore une fois, aucune réponse



n'est donnée, ce qui indique que le ministre recommencera à distribuer l'argent des contribuables à des compagnies afin d'acheter d'autres séances de photos.

Le ministre pourrait peut-être donner une réponse à une question très simple au sujet du projet de loi 42. Le projet de loi prévoit un pouvoir de réglementation lorsque deux ou plusieurs installations de production à petite échelle sont établies sur le même site et appartiennent à deux ou à plusieurs entreprises autochtones. Il s'agit donc, bien sûr, d'un pouvoir très précis accordé au Cabinet. C'est presque comme si le tout avait été spécialement conçu pour le projet de parc éolien d'Indian Island. Le fait que certains pouvoirs sont accordés pour permettre la réalisation de projets précis indique que le ministre choisit effectivement des projets avant qu'ils n'aient suivi le processus de demande de propositions.

Bien que le ministre se soit encore une fois ingéré dans le processus, garantira-t-il au moins aujourd'hui à la Chambre que, pour veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick ne subventionnent pas deux fois le projet, aucuns fonds publics ne seront fournis au promoteur ou à une entreprise appartenant à une Première Nation qui joue un rôle dans le projet d'Indian Island?

**L'hon. M. Arseneault** : Je suis très fier de travailler pour le premier ministre du Nouveau-Brunswick, lequel défend toujours les gens ordinaires. Je vais me répéter. Lorsque nous avons annulé la réduction d'impôt foncier que les gens d'en face avaient accordée aux Walmarts et aux Costcos de ce monde, nous avons protégé les gens ordinaires ; les gens d'en face ont pourtant continué à épauler les grandes entreprises. Lorsque nous avons essayé de protéger les consommateurs dans le cas des dossiers liés aux assurances, qui les gens d'en face ont-ils épaulé? Ils ont épaulé l'industrie de l'assurance. Ils essaient sans cesse d'aider les grandes entreprises.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

**L'hon. M. Arseneault** : Le Parti libéral continue de protéger les gens ordinaires, et nous continuerons d'agir ainsi. Qu'y a-t-il d'encore plus hypocrite en ce qui concerne l'opposition des Progressistes-Conservateurs?

(Exclamations.)

**L'hon. M. Arseneault** : Désolé.

La plupart des parlementaires de ce côté-là faisaient partie du gouvernement précédent. S'ils avaient lu le Plan directeur de l'énergie de l'ancien ministre, ils sauraient que le projet de loi en question constitue précisément l'une des initiatives auxquelles ils ont oublié de donner suite. Qui est hypocrite maintenant?

**Le président** : Je demande au ministre de l'Énergie et des Mines de retirer immédiatement le terme « hypocrite ».





L'hon. M. Arseneault : Désolé. Je retire le terme « hypocrite ».

## Publicité

M. B. Macdonald : L'escroquerie publicitaire libérale qui se dessine est une autre promesse non tenue de M. Gallant. Examinons les faits.

À la page 36 de la plateforme libérale de 2014, il est très clairement dit :

*Un gouvernement libéral rendra le gouvernement plus responsable en adoptant les mesures suivantes :*

.....  
*Mettre fin à la publicité partisane financée par le gouvernement en adoptant la Loi sur la reddition de comptes pour la publicité gouvernementale.*

Le premier ministre a présenté le projet de loi il y a un peu plus d'un an. Qu'a-t-il dit à l'époque? Il a dit : Le projet de loi s'applique à toute annonce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'apprête à payer. Ce sont les paroles du premier ministre lui-même qui sont consignées au hansard.

Que prévoit le projet de loi déposé à l'époque par le premier ministre? Il est dit dans le paragraphe 2(2) : « Le chef du service de l'État remet copie de l'annonce au Contrôleur pour examen. »

La question est simple. Le gouvernement actuel a-t-il remis copie des annonces au contrôleur du financement politique pour examen?

L'hon. M. Gallant : Le projet de loi a été présenté lorsque nous siégeons dans l'opposition parce que le gouvernement Alward utilisait à mauvais escient l'argent des contribuables. Le premier ministre apparaissait dans l'annonce en question. Assis sur son bureau, il disait à la population du Nouveau-Brunswick que tout allait bien, et l'annonce était payée par les contribuables du Nouveau-Brunswick. Il s'agissait d'une annonce partisane. D'autres annonces ayant été diffusées mettaient clairement en avant le programme du gouvernement précédent. En tant qu'opposition, nous estimions qu'il était important de chercher à encadrer le gouvernement précédent.

Nos annonces sont axées sur l'information. Il n'y a aucune vidéo de moi. L'information vise à renseigner les gens sur nos politiques. Nous pensons que c'est très important. Nous pensons que c'est une très bonne utilisation de l'argent des contribuables. En fait, si le projet de loi que nous avons présenté pour protéger les gens du Nouveau-Brunswick du gouvernement Alward avait été adopté, l'annonce en question serait tout de même autorisée. L'annonce aurait une valeur informative. Elle fournit des renseignements aux gens du Nouveau-Brunswick, et nous nous en tenons aux mesures que nous prenons. Nous nous en tenons à nos politiques et aux annonces



que nous avons faites à des fins informatives.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

**M. B. Macdonald** : Il est toujours plus facile d'encadrer quelqu'un d'autre que de s'encadrer soi-même. Maintenant, le premier ministre sent l'énergie de la toute-puissance couler dans ses veines. Son inaction quant à ce qu'il avait dit il y a 12 mois qu'il ferait est très révélatrice.

La réalité, c'est que le premier ministre n'a pas besoin de la loi pour agir. Il pourrait remettre copie aujourd'hui des annonces au contrôleur du financement politique pour examen, et ce serait fait. Si ses annonces sont si vertueuses, je suis certain que le contrôleur du financement politique y apposera un beau gros sceau de sorte que le premier ministre puisse aller de l'avant en ayant la conscience tranquille.

Ma question est la suivante : Le premier ministre a-t-il remis copie des annonces, comme il avait promis de le faire il y a un an? S'il ne l'a pas fait, le fera-t-il aujourd'hui pour obtenir l'apport du contrôleur?

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, l'annonce avait pour but de protéger l'argent des contribuables contre le gouvernement Alward. Il n'est pas nécessaire de le faire dans le cas de notre annonce. Celle-ci est axée sur l'information. Je trouve très surprenant que le député d'en face parle d'annonces. Il était extrêmement enthousiaste à l'idée de distribuer des documents à son effigie concernant les travaux de construction du chemin Hanwell, et cela lui convenait. Nous n'avons aucune leçon à recevoir du député d'en face.

(Exclamations.)

**Le président** : Je rappelle à l'ordre le chef de l'opposition officielle.

**L'hon. M. Gallant** : Nous n'avons aucune leçon à recevoir de l'opposition lorsqu'il est question de veiller à ce que nos annonces soient non partisans et instructives.

Je vais prendre du temps pour revenir à un aspect que j'ai abordé hier. L'opposition essaie de faire comme si les défis financiers qui se posent à nous étaient simplement apparus du jour au lendemain, soit depuis les sept mois que nous sommes au pouvoir. J'avais promis de reprendre des citations, car le député d'en face, l'ancien ministre des Finances, ne l'a pas reconnu hier. Je vais lire quelques citations.

Dans le discours du budget de 2011-2012, il est dit que « quelques thèmes importants se détachent. Un de ces thèmes est que la province est aux prises avec un défi financier majeur ». J'ai beaucoup d'autres citations et j'ai bien hâte de passer à la prochaine question pour les passer en revue.

**M. B. Macdonald** : L'arrogance du premier ministre est manifeste, bien qu'il soit au pouvoir



depuis peu. Croyez-moi, il perd son temps pendant la période des questions à faire des observations qui n'ont pas trait à la question.

J'ai posé une question très simple au premier ministre. A-t-il remis copie de son annonce au contrôleur du financement politique, comme il avait promis de le faire l'année dernière? L'a-t-il fait, et, s'il ne l'a pas fait, le fera-t-il aujourd'hui?

**L'hon. M. Gallant** : Le député d'en face ne semble pas comprendre le projet de loi qui a été déposé. Celui-ci a été déposé pour que le gouvernement précédent rende des comptes.

[Original]

Il aurait fallu que, dans la loi, il y ait un mécanisme de reddition de comptes, et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé au contrôleur du financement politique de faire ces vérifications. Ce que vous demandez ne fait pas partie de son mandat actuel ; le projet de loi en question n'avait pas été adopté. C'est la réponse à la question du député de l'opposition, même s'il ne l'aime pas.

[Traduction]

Je vais donc citer quelques phrases qui, selon moi, se rapportent encore une fois vraiment aux questions posées aujourd'hui et certainement aux questions posées hier.

Dans son discours du budget de 2012-2013, l'ancien ministre des Finances a dit : « nos recettes ne suffisent pas à payer tous les services publics de la même manière que nous les fournissons à l'heure actuelle ». Dans le discours du budget de 2013-2014, il est indiqué : « Il ne fait aucun doute que nous nous trouvons devant des défis à l'heure actuelle au Nouveau-Brunswick. » Dans le discours du budget de 2014-2015, il est indiqué : « Ces défis nous ont imposé des choix difficiles, et je suis convaincu que d'autres choix difficiles s'imposeront dans l'avenir. »

Le fait que l'opposition prétende que les défis financiers qui se posent à notre province sont apparus du jour au lendemain, à mon avis... Ce n'est pas le cas. Nous sommes aux prises avec de tels défis depuis longtemps.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

## Élections

**M. Savoie** : Je suis content de pouvoir poser des questions aujourd'hui. Je veux donner au premier ministre l'occasion de vraiment répondre à une question pour une fois. Voilà qui devrait être très simple pour lui. Comme vous le savez, l'ancien député de Carleton a quitté ses fonctions, et le siège est donc vacant. Je suis arrivé à la Chambre après avoir été élu lors d'une élection partielle, et le premier ministre lui-même a dit qu'il voulait s'assurer que la circonscription était représentée. Ma question pour le premier ministre — il y en a deux — est très simple. Fixera-t-il



une date à la Chambre où il nous dira quelle sera la date? Désolé. Nous donnera-t-il une date pour l'élection partielle dans la circonscription de Carleton?

**L'hon. M. Gallant** : Je sais que le député d'en face était probablement occupé à faire campagne, mais ce que j'ai dit à l'époque, c'est qu'il était important que les gens de Saint John-Est soient représentés à l'Assemblée législative au moment où nous nous apprêtions à siéger. De toute évidence, le député d'en face est parti au milieu de la session. Si nous avons déclenché l'élection partielle le jour où le député a officiellement démissionné, nous n'aurions tout de même probablement pas été en mesure d'accueillir le député à la Chambre. Ainsi, nous disposons d'un certain temps pour déclencher l'élection partielle. Je crois que, en vertu de la loi, nous avons jusqu'à six mois pour le faire, et l'élection partielle sera certainement déclenchée avant l'expiration du délai.

J'ai d'autres citations que j'aimerais certainement reprendre à l'Assemblée législative. Voici une citation de l'ancien ministre des Finances tirée du *Telegraph-Journal* du 18 août 2011 : Les décisions difficiles ne font que commencer. Il a aussi dit : Nous devons convaincre un grand nombre de personnes qu'il y a véritablement un problème. Il s'agit d'une excellente citation, car c'est nous qui devons maintenant convaincre les gens d'en face que nous avons un problème.

Nous constatons que l'ancien ministre des Finances a dit : Même s'il est vrai que nos réductions des dépenses ont permis d'empêcher un déficit encore plus important, nous ne pouvons pas faire fi des défis en matière de recettes qui se posent actuellement à notre province.

**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M. Gallant** : Les gens d'en face avoueront-ils que les défis en question se posent depuis longtemps?

**M. Savoie** : Je pensais qu'il s'agissait d'une question assez simple. Je suis déçu du fait que le premier ministre laisse les gens de la circonscription de Carleton sans représentation pendant une longue période. Le premier ministre prend le temps à l'Assemblée législative de tenir de tels propos. Je vais lui demander ceci. Hier, l'ancien ministre des Finances a mis le premier ministre au défi d'aller parler aux médias de la situation financière dans laquelle se trouve la province. Le premier ministre n'a pas abordé le sujet du tout ; je vais donc lui poser la question suivante : Participera-t-il un débat avec l'ancien ministre des Finances au sujet des finances de la province?

**Le président** : Monsieur le député, vous devez vous en tenir à un sujet lorsque vous posez des questions.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre. À l'ordre.

Vous devez vous en tenir à un sujet lorsque vous posez vos questions.



**L'hon. M. Gallant** : Tout d'abord, nous avons répondu à la question concernant l'élection partielle. Il est important que les gens soient représentés à l'Assemblée législative. Voilà qui n'est pas le cas à l'heure actuelle pour les gens de Carleton. Nous veillerons donc à déclencher l'élection partielle dans le délai prescrit, c'est-à-dire six mois.

En ce qui concerne l'autre question, je me ferai un plaisir de débattre avec le député de Quispamsis lorsqu'il sera chef du Parti progressiste-conservateur. Je crois comprendre qu'il tient beaucoup à devenir chef. Je crois que le congrès à la direction du parti aura lieu en 2016 et j'ai très hâte d'avoir l'occasion de participer à des débats des chefs avec le député d'en face.

Je voudrais citer quelques autres passages. En 2013, dans un article du *Daily Gleaner* figuraient les propos suivants :

*Compte tenu de la situation qui se pose à nous dans la province relativement à la diminution du nombre d'inscriptions à nos écoles et au nombre d'écoles que nous avons, du nombre d'hôpitaux dont nous disposons ou du nombre de routes que nous entretenons dans notre petite province, nous devons envisager d'apporter d'importants changements à notre façon de faire et déterminer la meilleure façon de fournir des services de façon continue et plus efficacement.* [Traduction.]

Le député d'en face a tenu de tels propos tous au long de son mandat, mais aujourd'hui, il change certainement de ton.

**M. Savoie** : Lors de l'élection partielle dans Saint John-Est, nous, de ce côté-ci de la Chambre — le Parti PC du Nouveau-Brunswick —, avons regagné le siège en question à l'occasion d'une victoire historique pour la province. Cette victoire a eu lieu très peu de temps après l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Les gens de la circonscription ont très clairement indiqué qu'ils rejetaient les politiques et l'orientation du gouvernement actuel. Le tout a été exprimé de façon très claire.

Le premier ministre a alors assumé la responsabilité de la défaite électorale. Je vais rappeler au premier ministre deux ou trois faits. Des personnes âgées habitent dans le comté de Carleton. Des étudiants et des diplômés universitaires habitent dans le comté de Carleton. Il y a des exploitants de garderies privées. Le premier ministre assumera-t-il la responsabilité d'une autre défaite à l'occasion d'une élection partielle?

**L'hon. M. Gallant** : Je suis très reconnaissant au député d'en face de prendre le temps à l'Assemblée législative de nous faire part de ses prédictions quant aux résultats de l'élection partielle qui se tiendra dans Carleton. Étant donné qu'aucune question n'a été posée, je vais revenir à des citations. L'ancien député d'en face a dit :

*Personne n'est à l'abri de la situation financière avec laquelle nous sommes aux prises dans la province, et nous demandons à nos parties prenantes d'être prêtes à discuter de la façon dont nous pouvons revenir à des budgets équilibrés.* [Traduction.]

Voilà qui semble assez familier. Voici une autre bonne citation.





*Le rapport de la vérificatrice générale indique très clairement que nous devons orienter nos efforts vers les infrastructures qui sont défaillantes et qui ont besoin de notre attention, c'est-à-dire les infrastructures dont nous devons nous occuper afin de remettre la province sur la bonne voie.*

[Traduction.]

**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M. Gallant** : Voilà qui est intéressant. Cela ne semble certainement pas correspondre à l'avis des gens de l'opposition à l'heure actuelle.

Voici encore une autre citation :

*Nous pouvons tous nous regarder dans le miroir et dire qu'il s'agit là de la raison pour laquelle nous ne pouvons pas prendre de vraies décisions. Voilà la raison pour laquelle nous ne pouvons pas aller de l'avant et faire progresser les choses.* [Traduction.]

Le député d'en face tenait un tout autre discours lorsqu'il était au pouvoir. Pourquoi le député d'en face ne prend-il pas la parole et ne dit-il pas aux gens du Nouveau-Brunswick que des défis se posent?

**Le président** : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

